



Saint Etienne, le 8 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Préfet de la Loire souligne les mesures du plan national entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2015 et appelle à la prudence sur les routes.

Fabien SUDRY, préfet de la Loire, rappelle que les forces de l'ordre resteront mobilisées sur les routes du département pendant la période estivale et que des actions de prévention, de communication et de contrôle seront régulièrement organisées.

De nombreux usagers sont amenés à prendre le volant en ces périodes de grands départs et de week-end estivaux. Le préfet appelle chacun à rester vigilant et prudent sur les routes du département. Les accidents corporels sont encore trop nombreux, malgré un bilan de sécurité routière en nette amélioration par rapport à l'année dernière, avec **9 tués** contre **20** à la même période en 2014.

Par ailleurs, Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, a annoncé le 26 janvier dernier un plan national de sécurité routière décliné en 26 mesures pour garantir une meilleure sécurité de tous les usagers sur la route. 4 de ces mesures sont entrées en vigueur le 1er juillet dernier :

- l'interdiction du port d'écouteurs, oreillettes ou casque audio en conduisant ;
- la diminution du taux d'alcool autorisé pour tous les titulaires d'un permis de conduire probatoire (de 0,5 g à 0,2 g/l d'alcool dans le sang) ;
- la mise à la même taille (210x130 mm) des plaques d'immatriculation des motos, cyclomoteurs, tricycles et quads ;
- l'observation, sur trois tronçons routiers, de l'évolution du comportement des usagers de la route en abaissant la vitesse autorisée de 90 à 80 km/h.

Nous sommes Tous Responsables de la Sécurité Routière